

N° 155
SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2024-2025

23 juin 2025

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'avenant à la convention d'entraide
judiciaire en matière pénale du 28 mai 1996 entre le Gouvernement de
la République française et le Gouvernement de la République
fédérative du Brésil*

(procédure accélérée)

*Le Sénat a adopté, en première lecture, après engagement de la procédure
accélérée, le projet de loi dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 629, 752 et 753 (2024-2025).

Article unique

Est autorisée l’approbation de l’avenant à la convention d’entraide judiciaire en matière pénale du 28 mai 1996 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérative du Brésil, signé à Brasilia le 28 mars 2024, et dont le texte est annexé à la présente loi⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 23 juin 2025.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

⁽¹⁾ Voir le document annexé au projet de loi n° 629 (2024-2025).